

Envoyé en préfecture le 08/08/2024

Reçu en préfecture le 08/08/2024

Publié le 20/08/2024

ID : 085-200054260-20240729-DEC020_2024-AU

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS-EN-BOCAGE

**DÉCISION AFFERENTE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
RENONCIATION A ACQUERIR**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 juillet 2024,

Le Maire d'ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération communautaire n°320-19 prise en date du 19 décembre 2019 instaurant le droit de préemption urbain et le déléguant, en partie aux communes membres,

Vu la délibération en date du 18 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 23/07/2024, relative à la propriété cadastrée 084 ZW 181 d'une superficie totale de 662 m² pour le prix de 60 000 euros, frais d'acte en sus et commission d'un montant de 5000 euros TTC à la charge de l'acquéreur, située 31 rue du Vieux Château – Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) appartenant à Madame GRELAUD Marie-Thérèse domiciliée Résidence Saint Vincent de Paul – Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140), Monsieur REMAUD Jean-Michel domicilié 1 rue des Anémones à LA FERRIÈRE (85280), Madame REMAUD Marie-Hélène domiciliée 5 rue du Relais de la Poste à LA CHAIZE LE VICOMTE (85310), Monsieur REMAUD Noël domicilié L'Audouardière à LA FERRIÈRE (85280), Madame REMAUD Evelyne domiciliée 18 impasse des Serpolets à LA FERRIÈRE (85280), Monsieur REMAUD Dominique domicilié 10 La Veronnière – Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) et Madame REMAUD Christelle domiciliée 5 rue des Erables à LES MAGNILS REIGNIERS (85400).

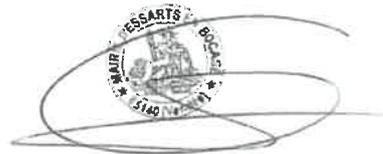
Considérant que l'acquisition des immeubles par la commune ne présente aucun intérêt,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de renoncer à préempter la propriété cadastrée 084 ZW 181 sise 31 rue du Vieux Château – Les Essarts à ESSARTS EN BOCAGE (85140) d'une contenance totale de 662 m².

Fait à Essarts-en-Bocage, le 29/07/2024

Le Maire d'Essarts-en-Bocage,



Caroline GILBERT

Certifié exécutoire par le Maire

le20/08/2024.....

Publié le20/08/2024.....

Reçu par le Représentant de l'Etat

le20/08/2024.....